

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020  
(Convocation du 13 OCTOBRE)**

Le Conseil municipal de la commune de Castillon-Savès, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire Julien DELIX.

**Présents :** CASONATO Mickael, DELIX Julien, FERRER Nicolas, HENRI Nathalie, IDRAC Thierry, LECLERCQ Michael, MILHORAT Michel, MOTHEs Laure, VEISSAIRE Guylaine

**Excusés :** SERRANO José, NELAUPE Christelle

**Secrétaire de séance :** MOTHEs Laure

**1- Approbation du compte rendu et du PV du dernier conseil à l'unanimité**

**2- Révision du loyer PALULOS :**

La délibération concernant le loyer PALULOS prise lors du conseil municipal du 10 juillet 2020 est conforme au contrôle de légalité.

**3- Délibération modificative des délégués aux EPCI :**

Les membres du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents sont désignés par la communauté de commune de la Gascogne Toulousaine. La commune de Castillon-Savès peut nommer les membres aux EPCI suivantes : SMIS, SEBCS, SDEG. Les délégués sont les mêmes qu'auparavant.

Voté à l'unanimité

**4- Délibération modificative du budget principal 2020 :**

Création d'une ligne budgétaire en dépense d'investissement pour le remboursement d'une taxe d'aménagement.

Voté à l'unanimité

**5- Délibération- rapport d'activité 2019 de la CCGT :**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2019 de la communauté de commune de la Gascogne toulousaine.

Voté à l'unanimité

**6- Délibération- fixation des attributions de compensation 2020 :**

Monsieur le maire lit le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). La commune de Castillon-Savès devra s'acquitter de la somme de 17 579€ auprès de la CCGT.

Voté à l'unanimité.

Le conseil municipal, après avoir analysé les différents montants d'autres communes de la CCGT, demande à avoir le mode de calcul des attributions de compensation.

**7- Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**

N'ayant pas d'unanimité concernant la répartition du FPIC, le conseil communautaire a décidé à la majorité, d'opter pour la répartition des 2/3. La commune de Castillon percevra 5140€ au lieu de 3184€.

Le conseil a voté pour la répartition des 2/3 : 8 voix pour, et 1 abstention

**8- Transfert des pouvoirs de police au président de l'EPCI :**

Opposition au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences de la CCGT.

Voté à l'unanimité

**Questions diverses :**

Remerciement du Souvenir Français pour la subvention versée.

La protection civile propose une formation à l'utilisation du défibrillateur : Nathalie, Michael Leclercq, Nicolas, Michel, Thierry et Julien intéressés.

Attribution par le conseil départemental du Gers d'une dotation de 3207.47€ qui se substitue au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Présentation du projet de Claude Vincent, concernant l'aménagement de la parcelle communale de l'entrée du village.

Nicolas Ferrer a présenté le futur site internet de la commune. Le travail effectué a été colossal. La mise en ligne du site est prévue début d'année prochaine.

La commission voirie s'est réunie et a effectué l'état des lieux des 15km de voirie communale. Toutes les voies communales ont été numérisées, avec les travaux à réaliser durant la mandature.

Levée de séance à 23h15